

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 13 décembre 2022

Le treize décembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
CORBILLON Christine	à ROCHAIS Philippe
GAUTHERON Xavier	à BOYER Emilie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
LECOMTE Delphine	à Yohan GAILLARD
RETHORE Jacqueline	à CHOUTEAU Edith
REBILLARD Michèle	à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

#### Absent(s) excusés

#### Absent(s)

PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaire de séance

PENEAU Sylvie

**Convocation adressée le 7 décembre 2022, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 14 décembre 2022, article L.2121.25 CGCT**

## 22SE1312-13 | Représentation de la commune dans les organismes extérieurs – Désignation des délégués du conseil municipal

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2121-21 relatif à la nomination des conseillers municipaux,

Considérant l'installation officielle du Conseil municipal lors de la séance du 25 mai 2020 suite au renouvellement général du Conseil municipal lors des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant la démission d'Aude YANNOU,

Considérant l'avis de la commission Ressources du 6 décembre 2022,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Procède, suite à un vote à scrutin public à la demande unanime de ses membres, aux nominations suivantes :

<b>Syndicat intercommunal de l'école de musique Bouchemaine /Les Ponts-de-Cé / Trélazé</b>	
<b>Suppléant(e)</b>	Yohan GAILLARD

<b>Comité de jumelage</b>	
Corinne PICARD	

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	23	CONTRE	0
Pouvoirs	8	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	31	TOTAL	30

**Délibération adoptée à la majorité**

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MAIRIE DES PONTS-DE-CÉ" around the top and "49130 (M. & L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.